

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1311/SG/FIN relevant le montant autorisé de l'en-caisse de l'agence spéciale de Tadjourah

n° 75-1311/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1975

Date de publication
1 juillet 1975

Date du numéro
25 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de l'æ provision susceptible d'être mise à la disposition de l'agence spéciale de Tadjourah est porté pour compter de la date de la signature du présent arrêté à 21 000 000 pour l'agence de Tadjourah.